

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **15<sup>e</sup>** jour du mois de **novembre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au P'tit Bonheur, situé au 162, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

**Présences :**

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2021-11-199**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le point 8.7 « Affichage du poste d'agent de développement en communication » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1.** Adoption de l'ordre du jour

**1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**3.1.** Adoption des comptes à payer – Octobre 2021

**3.2.** Journal de facturation – Octobre 2021

**3.3.** Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

**3.4.** Contribution des partenaires au Programme d'intervention des communautés (PIC) – Université de Sherbrooke

**3.5.** Répartition des dossiers municipaux des nouveaux élus(es)

**3.6.** Renouvellement du bail pour le local de la Fabrique de la paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois

**3.7.** Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2022

**3.8.** Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2022

**4. LÉGISLATION**

**4.1.** Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1. Renouvellement du contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2021
  - 8.2. Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2022
  - 8.3. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
  - 8.4. Demande au PIIA pour le lot 6 078 143, rue Proulx
  - 8.5. Demande au PIIA pour le lot 6 078 214, 79, rue Desrivières
  - 8.6. Demande au PIIA et de dérogation mineure pour le lots 6 078 206, 87, rue Desrivières
  - 8.7. Affichage du poste d'agent de développement en communication
9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1. Embauche du préposé à l'entretien de la patinoire
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
  - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2021-11-200

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**2.1 Période de questions des citoyens**

**MME HUGUETTE JARRET**

Information concernant les activités physiques qui reprendront avec la Coopérative d'habitation la Corvée.

**MME NATHALIE JULIEN**

Question sur la personne responsable du dossier du Plan de développement d'une communauté nourricière.

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2021-11-201

#### **3.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2021**

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2021 au montant soixante-quinze mille cinq cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (75 563,88 \$).

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Journal de facturation – Octobre 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2021.

2021-11-202

#### **3.3 Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal**

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2022 suivant :

Séance
17 janvier 2022
7 février 2022
7 mars 2022
4 avril 2022
2 mai 2022
6 juin 2022
4 juillet 2022
15 août 2022
12 septembre 2022
17 octobre 2022
7 novembre 2022
12 décembre 2022

**QUE** l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon.

**ADOPTÉE**

2021-11-203

#### **3.4 Contribution des partenaires au Programme d'intervention des communautés (PIC) – Université de Sherbrooke**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est partenaire au Programme d'intervention dans les communautés depuis 2019 avec l'Université de Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis à la Municipalité d'avoir plusieurs équipes d'étudiants pour effectuer des mandats ciblés par le conseil municipal et qui sont en lien direct avec la planification stratégique;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité verse la cotisation obligatoire de cent dollars (100 \$).

**QUE** la Municipalité verse une contribution volontaire pour l'appui au programme de mille dollars (1 000 \$).

**ADOPTÉE**

**2021-11-204**

**3.5 Répartition des dossiers municipaux des nouveaux élus(es)**

Tout d'abord, la directrice générale tient à féliciter les nouveaux membres du conseil municipal en poste à la suite des élections municipales de 2021, soient :

Maire : Philippe Pagé  
Siège numéro 1 : Pierre Bellerose  
Siège numéro 2 : Enzo Marceau  
Siège numéro 3 : Christiane Bonneau  
Siège numéro 4 : Adrien Beaudoin  
Siège numéro 5 : Joël Nadeau  
Siège numéro 6 : Martine Lanctôt

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers et conseillères mentionnent le ou les responsables pour les dossiers suivants :

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME (PIERRE BELLEROSE)**

- a. Développement domiciliaire
- b. Projet d'égout
- c. Infrastructures
- d. Pollution lumineuse
- e. Sécurité au village
- f. Comité consultatif d'urbanisme
- g. Refonte des règlements d'urbanisme

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (ADRIEN BEAUDOIN)**

- a. Mesures d'urgence
- b. Service de sécurité incendie
- c. Comité de sécurité incendie de la MRC des Sources
- d. Comité de la sécurité publique de la MRC des Sources

**ENVIRONNEMENT (ADRIEN BEAUDOIN)**

- a. Régie des Hameaux
- b. Projet En mode solutions nature (**Enzo Marceau et Joël Nadeau**)
- c. Comité de suivi plan de gestion des matières résiduelles MRC des Sources
- d. Gestion des matières résiduelles
- e. Changements climatiques (**Christiane Bonneau et Joël Nadeau**)

**MILIEU DE VIE ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ (MARTINE LANCTÔT)**

- a. Comité de suivi du FOC (Fabrication d'origine camilloise)
- b. Comité MADA (Municipalité amie des aînés)
- c. Famille (école, Maison des jeunes, garderies, Politique familiale)
- d. Accueil nouveaux arrivants
- e. Départ des aînés
- f. Animation du sentier familial

#### **DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**

- a. Plan de développement d'une communauté nourricière (**Enzo Marceau et Christiane Bonneau**)
- b. Planification stratégique (**Martine Lanctôt et Joël Nadeau**)
- c. Appui, mutualisation et participation au développement des organismes (**Enzo Marceau**)

#### **RÉGIE INTERNE (MARTINE LANCTÔT)**

- a. Ressources humaines
- b. Conditions de travail des employés

#### **VIE DÉMOCRATIQUE (JOËL NADEAU ET CHRISTIANE BONNEAU)**

- a. Relation avec les citoyens
- b. Transparence du conseil municipal
- c. Sécurité de nos installations informatiques

#### **CULTURE, COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE (ENZO MARCEAU ET CHRISTIANE BONNEAU)**

- a. Communication de la Municipalité;
- b. Relation avec le milieu pour le développement culturel
- c. Littérature numérique

***Il est proposé par Martine Lanctôt***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et adopté à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal adopte la répartition des dossiers telle que mentionnée ci-haut présentée.

#### **ADOPTÉE**

2021-11-205

#### **3.6 Renouvellement du bail avec la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie loue un espace de bureau dans le Centre Le Camillois;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail vient à échéance le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de cette location est de cent dollars (100 \$) par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie souhaite louer cet espace pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de nommer des signataires pour le renouvellement de ce bail;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Joël Nadeau***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil autorise le renouvellement de ce bail pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

**QUE** le conseil nomme M. Philippe Pagé, maire et Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le renouvellement de ce bail, le cas échéant, avec les modalités déterminées entre les deux parties.

#### **ADOPTÉE**

2021-11-206

**3.7 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi apporte plus d'emplois étudiants dans la région;

**CONSIDÉRANT QU'**il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de mille dollars (1 000 \$) à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2022.

**QUE** ce montant soit pris dans le budget d'opération 2022 de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2021-11-207

**3.8 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2022**

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Joël Nadeau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2022 par le biais de la quote-part de la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**

**4.1 Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

**5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

**6 TRANSPORT ET VOIRIE**

2021-11-208

**6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans le rang 16 de Saint-Camille ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);

**CONSIDÉRANT** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense nette pour la Municipalité est de dix-huit mille huit cent soixante-quatre dollars et dix-sept cents (18 864,17 \$);

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de dix-huit mille huit cent soixante-quatre dollars et dix-sept cents (18 864,17 \$) relative aux travaux d'amélioration réalisés dans le rang 16 de Saint-Camille et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**QUE** dix mille dollars (10 000 \$) de la dépense soit pris dans le PPA-CE.

**QUE** la différence soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2021-11-209

### **7.1 Renouvellement du contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost en 2022;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition du compost avec Englobe – GSI Environnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, au prix de soixante-quatre dollars et vingt-cinq cents (64.25 \$) par tonne métrique.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois d'octobre 2021.

2021-11-210

### **8.2 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2022**

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion 2022 à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources au montant de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2021-11-211

### **8.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de M. Pascal Andrieux, de M. Henri-Paul Bellerose, et de Mme Marie-Ève Bisson prend fin en novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Henri-Paul Bellerose ne souhaite pas renouveler son mandat auprès du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Rosie Guimond a mentionné son intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme;

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil nomme M. Pascal Andrieux, Mme Marie-Ève Bisson et Mme Rosie Guimond membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en novembre 2023.

**ADOPTÉE**

2021-11-212

### **8.4 Demande au PIIA pour le lot 6 078 143, rue Proulx**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent débiter leur projet de construction d'une résidence unifamiliale par l'installation d'un puits et d'une fosse septique;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant la construction des équipements, une maison mobile sera installée comme roulotte de chantier pour abriter la famille;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus du permis de construction pour les équipements, un certificat d'autorisation devra être émis pour la roulotte de chantier, pour une durée d'un an, renouvelable une année, le tout pendant la réalisation des travaux de construction;



**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation en vigueur au niveau de l'implantation pour la construction ainsi que pour le puits et les installations septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande au PIIA, soit l'implantation du projet, telle que déposée, conditionnellement au dépôt par les propriétaires d'un échéancier avec les dates des interventions projetées.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande que cet échéancier doit spécifier, entre autres, les dates approximatives pour l'élaboration d'un plan de construction, le dépôt du plan de construction complet et final, du choix de l'entrepreneur, de la date de début et de fin des travaux de construction afin de permettre l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ainsi que l'approbation du permis par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité recommandent de vérifier l'état de l'avancement du projet en parallèle avec l'échéancier, au minimum, au moment du renouvellement du certificat d'autorisation de la roulotte de chantier, que le certificat ne sera pas renouvelé si les travaux n'avancent pas comme prévu et que les propriétaires devront, dans ce cas, retirer la roulotte de chantier et trouver une autre solution pour se loger en attendant la fin des travaux;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA conditionnellement au dépôt d'un échéancier avec les spécifications mentionnées ci-dessus par les propriétaires.

**ADOPTÉE**

2021-11-213

**8.5 Demande au PIIA pour le lot 6 078 214, 79, rue Desrivières**

**CONSIDÉRANT** la nature de la demande, soit la construction d'un garage isolé d'une dimension de douze (12) pieds par 16 (seize) pieds sur dalle de béton;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande au PIIA;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA pour le lot 6 078 214 du 79, rue Desrivières.

**ADOPTÉE**

2021-11-214

**8.6 Demande au PIIA et de dérogation mineure pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivières**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à construire un bâtiment accessoire annexé d'une dimension de sept (7) pieds de long par trois (3) pieds de large et quatre (4) pieds de haut pour y abriter une génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri sera vissé à l'immeuble existant, que le recouvrement extérieur serait en vinyle de couleur gris et la toiture en bardeau gris ou noir et que le tout sera assis sur la dalle de béton;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure vise à permettre la construction d'un abri pour la génératrice en cour latérale et que ce projet est dérogoaire, puisque l'article 7.5.2 du règlement de zonage 2002-04 et ses amendements stipule que :

*Implantation dans la cour latérale  
Seuls les accessoires autorisés dans les cours avant, ainsi que les constructions souterraines, les points d'attache de corde à linge, les compteurs d'électricité, les piscines, les équipements de jeux, les foyers extérieurs ou barbecue permanents, les antennes, les thermopompes, les abris d'auto entre le 15 septembre et le 1er mai sont autorisés dans les cours latérales.*

**CONSIDÉRANT QUE** la demande au PIIA vise donc l'approbation de la construction d'un abri et que la demande de dérogation vise à permettre l'installation de la génératrice implantée en cour latérale du bâtiment existant, puisque le règlement ne spécifie pas que ce type d'accessoire est autorisé en cour latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet avait déjà fait l'objet d'une demande au PIIA et qu'il avait été accepté, en cour arrière, sous la résolution 2021-07-146;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas possible, pour des raisons électriques, de placer l'équipement de la génératrice à l'arrière du bâtiment et qu'elle doit absolument être implantée sur le côté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri pour une génératrice, considéré comme un bâtiment complémentaire annexé, doit être implanté à deux (2) mètres de la ligne latérale du lot conformément à la grille de spécification et qu'il y a amplement l'espace pour le faire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande au PIIA ainsi que la demande de dérogation mineure;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA et de dérogation mineure pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivières.

**QUE** la résolution 2021-07-146 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

2021-11-215

**8.7 Affichage du poste d'agent de développement en communication**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Samuel Morier a donné sa démission et que celle-ci sera effective à partir du 25 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'agent de développement en communication sera vacant et qu'il est nécessaire de pourvoir ce poste;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Joël Nadeau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à afficher le poste d'agent de développement en communication.

**ADOPTÉE**

2021-11-216

**8.8 Motion de remerciements et de félicitations à M. Samuel Morier**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Morier a annoncé qu'il quittera ses fonctions à la Municipalité du canton de Saint-Camille le 25 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal souhaitent lui transmettre ses remerciements pour son mandat à Saint-Camille;

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** les membres du conseil municipal remercient M. Morier pour son professionnalisme tout au long de son mandat à Saint-Camille.

**QUE** les membres du conseil mentionnent à M. Morier qu'il a été très apprécié dans la communauté de Saint-Camille notamment pour sa facilité d'approche et qu'ils en sont reconnaissants.

**QUE** les membres du conseil municipal souhaitent bon succès à M. Morier dans ses nouvelles fonctions.

**ADOPTÉE**

**9 LOISIRS ET CULTURE**

2021-11-217

**9.1 Embauche du préposé à l'entretien de la patinoire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a affiché le poste de préposé à l'entretien de la patinoire;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité embauche M. Benjamin Giguère pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022.

**ADOPTÉE**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**MME HUGUETTE JARRET**

Information concernant le départ d'un aîné et de la plaque à produire lors d'un départ d'un aîné.

Question sur l'emplacement du terrain acquis par la Municipalité pour le nouveau développement domiciliaire.

**M. FRÉDÉRIC LAROCHE**

Question sur le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'octobre.

Questions sur l'analyse et la possibilité d'avoir différents scénarios d'emplacement pour la station des eaux usées dans le projet d'égout.

**MME NATHALIE JULIEN**

Questions sur l'avancement du développement domiciliaire.

Question sur le projet du réseau d'égout, l'avancement du projet, la rencontre publique, les étapes du projet, etc.

## **11 CORRESPONDANCE**

### **11.1 Copie de la correspondance**

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

## **12 VARIA**

2021-11-218

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 05.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé, Maire